

Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels

Outils de gestion et de planification



2.1 - Réaliser le diagnostic pour décrire le site et le comprendre

mise à jour: 10/07/2015

Objectif : dresser un portrait de son site et de son contexte local et régional puis l'analyser pour comprendre son fonctionnement et bien identifier ses enjeux.

Un espace naturel n'est pas une île : il est intégré au sein d'écosystèmes, en étroite relation avec d'autres espaces et au sein de zones d'activités humaines. Aussi, des éléments tels que l'hydrographie ou la pédologie d'un site peuvent constituer des informations précieuses et essentielles pour comprendre l'organisation des habitats naturels et des espèces sur le site, le fonctionnement des écosystèmes et appréhender leur évolution. L'état des lieux, à la fois descriptif et diagnostic, doit fournir l'information nécessaire pour la définition d'une gestion cohérente et efficace.

Il ne s'agit donc pas d'une simple compilation d'éléments mais bien d'intégrer des informations et des analyses qui permettent d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de l'espace naturel (étape suivante du plan de gestion).

- [Pourquoi réaliser un état des lieux ?](#)
- [Une démarche descriptive et analytique transversale](#)
- [Informations générales sur le site](#)
- [Milieu physique : diagnostic abiotique](#)
- [Patrimoine naturel : diagnostic écologique](#)
- [Diagnostic socio-économique](#)
- [Diagnostic paysager](#)
- [Diagnostic d'intérêt pédagogique et d'accueil du public](#)
- [Bibliographie](#)

[Pourquoi réaliser un état des lieux ?](#)

L'objectif de cette étape est de **rassembler l'information existante sur l'ENP et sa périphérie d'influence (aire d'étude), qui permettra de comprendre le site grâce à son analyse** : connaître les composantes, comprendre son développement et son fonctionnement... La récolte de l'information se fera notamment au travers de la sollicitation d'acteurs locaux. Cette information doit faire état des tendances connues et des évolutions prévisibles, à la fois pour les éléments écologiques mais aussi pour les usages et contextes. Le volume de état des lieux est très variable, sur les nouveaux ENP, peu prospectés par les naturalistes, l'ensemble des données sera contenu dans le PG, à l'inverse, les sites bien étudiés, dans leur Xe plan de gestion, n'intégreront que la partie synthétique des diagnostics. Concernant le premier plan de gestion pour les sites relevant de protection réglementaires (RN, APPB, RNCFS, RBD/RBI...), les éléments sur lesquels se baser pour l'état des lieux sont directement issus du dossier de création qui a justifié la mise en place de l'ENP. Pour les plans de gestion suivants, de nouveaux éléments pourront émerger suite aux inventaires (pour les aspects écologiques) ou à des modifications du contexte de l'ENP (aspects socio-économiques voire administratifs).

[Une démarche descriptive et analytique transversale](#)

L'état des lieux correspond à une approche **descriptive, analytique et évolutive** du site. Il doit être **objectif**, et l'analyse **argumentée**. Rassemblant les différents diagnostics nécessaires à la bonne compréhension du site, il est la base pour définir les enjeux puis les objectifs constituant la stratégie de gestion et un programme d'action efficaces.

La démarche d'élaboration est transversale à plusieurs diagnostics :

- **Inventorier** (orienter les études de terrain en fonction des données déjà disponibles) ;
- **Analyser** pour dégager des enjeux ;
- **Partager** les connaissances.

Dans tous les cas, la réalisation de l'état des lieux doit être centrée sur la question « qu'est-ce que l'on doit conserver ou restaurer ? »

Réglementation et obligations - Pour les RN, il est plutôt recommandé de produire un premier document qui soit un « Etat des lieux », purement descriptif et sans analyse. Ce document descriptif pourrait être régulièrement alimenté des nouvelles connaissances. L'analyse, et la synthèse des diagnostics, seraient quant à elles intégrées au document présentant le programme d'actions. Pour les Réserves naturelles on aurait donc :

- Tome 1 : Etat des lieux
- Tome 2 : Plan de gestion

Après une présentation des informations générales à communiquer sur l'ENP sont présentés les différents diagnostics et leurs articulations respectives :

Diagnostics fondamentaux :

- Diagnostic abiotique (**patrimoine géologique, climat, etc**)
- Diagnostic biotique : patrimoine naturel, fonctionnement **écologique**
- Diagnostic **socio-économique**
- Diagnostic de gestion passée et actuelle (en fonction des contextes : statut, taille, complexité du site, type de document de gestion etc., cette partie peut figurer comme une composante du diagnostic socio-économique du site, cf. ci-dessous).
- Diagnostic relatif à l'**accueil du public et à l'intérêt pédagogique**

Diagnostics complémentaires selon les besoins de l'ENP :

- Diagnostic **paysager**
- Diagnostic **territorial**
- Diagnostic **historique et culturel** (possibilité de l'intégrer au niveau d'autres diagnostic en fonction de l'opportunité : e.g. diagnostic culturel au niveau du diagnostic socio-économique comme dans le cas des réserves par exemple)
- Diagnostic de **défense** (sur les terrains militaires ou en cas de présence d'activités militaires sur le site en particulier sur les sites marins)

Il est important de rédiger des synthèses reprenant les points clés en fin de chaque diagnostic. A l'issue du diagnostic, ces éléments faciliteront ainsi l'établissement d'une synthèse des enjeux et leur hiérarchisation.

L'aspect synthétique de la conclusion est essentiel à sa bonne appropriation et à la prise de position sur la stratégie de gestion aux étapes suivantes.

Certains aspects pratiques et méthodologies nécessitant plus d'approfondissement figurent quant à eux dans les fiches techniques dont les renvois sont fournis au sein des différentes parties idoines.

Informations générales sur le site

Objectif : Le but de cette partie est de situer l'ENP dans son contexte **historique, juridique, administratif et environnemental**.

Contenu : Il est ainsi suggéré de donner des informations :

- **Intrinsèques au site** : afin de présenter son statut précis de protection juridique, sa réglementation, ses éventuelles modifications de classement (extension du périmètre, déclassement de certaines parties, modification de la réglementation), les faits historiques ayant marqué le site (ancienne gravière, anciens vergers de châtaigniers, exode rural...), ainsi que sa superficie et localisation (voire en fonction des données disponibles et de la taille du site, du régime foncier) ;
- **Relatives au contexte** du site qui s'inscrit dans un territoire et relève potentiellement de plusieurs stratégies de protection de la nature, afin de brosser la situation aux différentes échelles pertinentes :
 - **administrative** (à différentes échelles, e.g. régionale/départementale/intercommunale...);
 - **environnementale** : localisation par rapport aux zonages d'inventaires, périmètres réglementaires, fonctionnalités existantes, TVB..., insertion dans les stratégies, réglementations et engagements à plus larges échelles ;
 - **de gouvernance** (propriétaire et gestionnaire du site a minima, mais également si opportun : les autres structures impliquées dans le pilotage de la gestion) ;
 - **de planification et aménagement du territoire** (autres documents, plans ou outils présents : documents d'urbanisme, PLU, SCoT, SRCE, SAGE, plan simple de gestion forestière, aménagement forestier, programme d'aménagement et charte de parc national, charte de parc naturel régional, PAPI, mais aussi documents de planification aéroportuaire par exemple, etc.) ;

Cette partie permet de dresser le portrait du site et d'en présenter le contexte pertinent à la compréhension de son fonctionnement global, intégré dans un projet de territoire et une réglementation spécifique. Cette présentation apporte ainsi un ancrage territorial, réglementaire et stratégique au site, qui permet d'appréhender l'emboîtement des échelles pour chacune de ces composantes.

Socle minimal – Présentation générale du site et de son contexte

✓ Présentation du site :

- Nom, statut et superficie du site

Sur les petits sites : carte du foncier (mais aussi sur de plus grands sites lorsque la donnée est disponible)

- Informations géographiques (Lambert 93) : coordonnées et altitude moyennes du site ou en amont et

en aval pour les sites étendus,

- Cadre réglementaire lié au plan de gestion (désignation, réglementation propre au type de site, etc.),
- Brève présentation de la gouvernance du site.

✓ Présentation du contexte du site :

- Contexte **administratif** :

Carte de localisation globale du site présentant les informations administratives (localisation du site au sein de la région, du département, de(s) l'intercommunalité(s)...)

- Contexte **environnemental** :

- Différentes politiques, stratégies et réglementations (déclinées aux différentes échelles territoriales : internationale/nationales/régionales...) dans lesquelles le site s'inscrit,
- Zonages d'inventaires écologiques, espaces naturels protégés, engagements internationaux (superposant/jouxtant/en lien avec le site),

Carte de localisation du site par rapport aux zonages d'inventaires, périmètres réglementaires, fonctionnalités existantes, SRCE et déclinaisons locales de la TVB... La carte peut être accompagnée d'un tableau pour mettre en avant les enjeux des zonages, leurs gestionnaires, les orientations de gestion...

Milieu physique : diagnostic abiotique

Quelles sont les caractéristiques abiotiques du site et de son bassin versant, ou plus globalement, de son aire d'influence, qui pourraient être en lien avec les éléments écologiques du site ? Quelles en sont les influences potentielles ?

Ce diagnostic doit expliquer l'influence du milieu physique (climat, géologie, pédologie, eau, topographie...) sur le développement des habitats naturels et de la flore, de même que la présence des espèces animales.

Pourquoi mentionner le milieu physique ?

- ✓ **Identifier les différents facteurs qui peuvent influencer le bon fonctionnement** des écosystèmes et l'état de conservation des habitats naturels et espèces afin d'orienter les objectifs à long terme.
- ✓ **Récolter des informations en vue de la mise en œuvre concrète des mesures** (e.g. pédologie pour la portance des sols en cas d'utilisation d'engins lourds, topographie pour l'accessibilité aux secteurs à gérer, etc. cf. [fiche 5.2](#)).
- ✓ **Pouvoir interpréter les données de suivi** grâce à une compréhension du fonctionnement global du site et des différents facteurs agissant sur les enjeux.

Enfin, **certains ENP ont été désignés pour la conservation du patrimoine géologique** (e.g. RN). Aussi, dans ces cas là, les aspects géologiques constituent des enjeux du site à part entière et doivent être identifiés, expliqués et diagnostiqués (état de conservation, menaces, tendance évolutive...) (cf. [fiche 2.2](#)).

Comment présenter le diagnostic du milieu physique ?

Quelques exemples d'interactions potentielles de facteurs physico-chimiques avec le patrimoine naturel et les fonctionnalités du site sont fournis dans un tableau (ici) afin d'appréhender **l'intérêt de considérer et d'analyser ces éléments**.

Réaliser des parties synthétiques et concises ne présentant que les informations nécessaires au vu des habitats/espèces/fonctions en présence, pour chaque domaine pertinent (climat, pédologie, etc.).

Anticiper les changements climatiques – Etat des lieux

Dans le contexte actuel de changements climatiques et son évolution pressentie, il devient primordial de **prendre en compte le climat dans sa dimension évolutive**. Le PG a en effet l'opportunité de constituer un **outil d'adaptation aux changements climatiques et à leurs impacts** (cf. [fiche 18](#)).

Le diagnostic du milieu physique est ainsi la partie clé de cette prise en compte, où les tendances et les conséquences avérées ou potentielles sur les grands types de milieux ou espèces peuvent être rappelées (e.g. érosion du trait de côte, concentration des polluants de l'eau douce, changement de distribution et de phénologie des espèces spécialistes patrimoniales etc.). Les détails pour chaque habitat et cortèges d'espèces liées, et fonctionnalités seront donnés quant à eux dans les rubriques « facteurs influençant l'état de conservation » / facteurs d'influence déclinés pour les éléments du patrimoine naturel (cf. [tableau 1](#), et [fiche 6](#) pour plus de détails sur les facteurs d'influence).

Risques naturels

Considérant le contexte de gestion adaptative dans lequel le plan de gestion se place, il peut être pertinent de prendre en compte les risques (tels que les risques d'incendies, d'éboulements, d'avalanche, de crues, de glissements de terrain...) (e.g. ONF), tant dans leur historique, que dans leur éventualité. Leurs **liens avec les habitats, espèces et fonctionnalités sont alors à mettre en perspective** afin d'avoir une vision globale des mécanismes généraux sur le site et de l'influence de ces épisodes sur ces enjeux. La prise en compte des risques naturels dans une approche de sécurité du visiteur est aussi importante pour les ENP ayant une

mission d'accueil du public.

Mémo – Intégration des éléments relatifs aux « risques » au sein du PG

En fonction du contexte local du site et de l'avis du comité technique, la partie « risques » peut être insérée à différents niveaux du PG :

- *Diagnostic physique (e.g. nature friable de la roche mère qui peut entraîner des éboulis - constituant des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces végétales rares, reptiles ou encore papillons)*
- *Facteur d'influence (e.g. inondations : le fonctionnement hydraulique qui influence la nature des habitats naturels)*
- *Diagnostic socio-économique (s'il n'y pas de lien entre le risque et le fonctionnement écologique, mais un pour les usagers, : e.g. un pont ou une ancienne mine –sans chiroptères – qui menace de s'écrouler).*

Patrimoine naturel : diagnostic écologique

Quels sont les habitats, les espèces de flore, de faune voire de fonge, et les écosystèmes caractéristiques du site ?

Le diagnostic du patrimoine naturel (ou diagnostic écologique) s'intéresse au fonctionnement écologique de l'ensemble du site en lien avec sa périphérie d'influence (bassin versant...), aux habitats naturels le composant, et aux espèces inféodées. Nous développons par la suite les aspects importants à traiter.

Il est essentiel de disposer de prospections de terrain sur des espèces et groupes d'espèces dont la donnée produite pourra être interprétée (espèces bien connues, observation précise et récente, etc.).

Et dans le cadre de PG multi-sites ? - Diagnostic écologique

⇒ Il peut être **mutualisé** et doit donc être **cohérent** en termes méthodologiques sur l'ensemble des sites (inventaires, dates de prospection etc.).

Les habitats naturels

Objectif : identifier les habitats naturels présents sur le site tout en considérant leurs **potentielles interactions** avec ceux à l'extérieur, et les facteurs pouvant influencer leur état de conservation. Ces habitats pourront constituer **intrinsèquement des enjeux**, ou **jouer un rôle fonctionnel pour les espèces** à enjeu du site (zone de reproduction, d'alimentation, de déplacement). Attention, l'habitat d'espèce est considéré dans un second temps, au niveau de la partie espèces.

En fonction du type d'ENP ou des enjeux, il est possible de travailler sur une analyse plus ou moins fine

du couvert végétal (cf. [fiche 2.2](#)).

Il s'agit ici de procéder à :

- ✓ **la description et l'analyse des habitats naturels, de leurs liens fonctionnels, et des facteurs influençant leur état de conservation** : synthèse descriptive et surtout analytique, du fonctionnement des habitats naturels entre eux sur le site, et à proximité dans leurs périphéries d'influences respectives.
- ✓ **l'évaluation patrimoniale et l'évaluation de la responsabilité du site quant à la conservation de ces habitats** : elle est à considérer aux différentes échelles pertinentes (au niveau biogéographique, national, européen...).
- ✓ **l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels** : il s'agit d'évaluer l'état de conservation de chaque habitat au moyen d'indicateurs mesurables ou qualitatifs. L'évaluation peut se baser par exemple sur différents critères tels que la structure du groupement végétal, la composition floristique, les dégradations visibles en ce qui concerne les habitats naturels caractérisés par la végétation (cf. [fiche 2.2](#)).

Les espèces (faune, flore et fonge) qui caractérisent le site

Objectif : mettre en exergue les **espèces patrimoniales, endémiques, rares/menacées, parapluies, d'intérêt communautaire et leurs habitats** etc. les fortes concentrations, les espèces envahissantes...

Il s'agit ici de procéder à :

- ✓ **Identifier les cortèges d'espèces présentes et en cibler les espèces patrimoniales**
N.B. : L'ensemble des données d'inventaires faune/flore, interprétées dans le corps du diagnostic, doit être intégré en annexe de l'état des lieux pour éviter de le surcharger.
- ✓ **Désigner les habitats d'espèces** : établir les liens entre les espèces et le ou les habitats, à plusieurs échelles (du paysage pour les oiseaux aux micro-habitats pour les insectes, par ex.) et selon les besoins vitaux (aire de reproduction, aire d'hivernage...). Il peut également être intéressant de mettre en perspective ces éléments avec les facteurs abiotiques qui peuvent influencer la répartition des espèces sur le site.

Cartographie des distributions des espèces clés

- ✓ **Evaluation de la responsabilité du site quant à la préservation des espèces** : l'évaluation de l'importance nationale ou internationale d'un site pour une espèce peut se baser sur les travaux des observatoires du patrimoine naturel etc. (comptages nationaux, internationaux...).
- ✓ **Etat de conservation des populations d'espèces** : La réflexion est identique à celle conduite pour les habitats (cf. ci-dessus).

Socle minimal – Diagnostic écologique

✓ Habitats naturels

Cartographie des habitats naturels et descriptif des différents types au moins pour les habitats patrimoniaux

Tableau de synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt patrimonial et surfaces respectives

✓ Espèces

- Flore

Description des espèces patrimoniales (statuts de conservation et réglementaires, répartition aux différentes échelles...)

Localisation de la flore patrimoniale sur le site (localisation des stations)

- Faune

Description des espèces patrimoniales et ou d'intérêt communautaire, besoins en termes de fonctionnalité en se décentrant du site (zones de repos, de reproduction, d'alimentation)

Localisation des observations d'espèces patrimoniales, sites de reproduction (gîtes, nids, terriers...), d'alimentation ou de chasse, voire de repos : sur le site, et en lien avec les éventuelles zones à proximité liées par leur fonctionnalité (faire figurer les flux...).

✓ Fonctionnalités

- Description et analyse des fonctionnalités (e.g. liens entre les habitats en présence sur le site, forêts inondées en périodes de crues...)

Diagnostic socio-économique

Pourquoi réaliser un diagnostic socio-économique ?

Il s'agit de mettre en perspective l'évolution des activités, passées et à venir qui ont une influence sur les enjeux, et ainsi, sur les Objectifs à long terme de l'ENP qui vont guider la stratégie de gestion :

- **effets positifs** (opportunités, synergies), afin de prévoir leur maintien dans le cadre du plan opérationnel ;
- **effets négatifs** (pressions voire menaces), afin de proposer la modification de certaines pratiques.

Il est important de rechercher, dans la mesure du possible, une caractérisation des activités : **qualitative**, mais également **quantitative et spatiale**, afin de :

- **recueillir** les informations nécessaires pour **identifier les leviers sur lesquels agir** pour améliorer l'état de conservation des habitats et espèces, et les fonctionnalités,
- **quantifier le plus précisément possible les OLT** (au vu des moyens et données disponibles).

Quels éléments pertinents considérer dans un diagnostic socio-économique : quels liens et quelle mise en perspective avec la conservation de la biodiversité ?

✓ Diagnostic de gestion passée et actuelle

Avoir un historique de la gestion passée sur l'ENP et à proximité (e.g. si présence d'exploitations polluantes dans la zone d'influence du site) permet de :

- **Comprendre la configuration actuelle** de l'ENP et de ses milieux (bâti, terriels, équipements tels que des canaux, forages, moulins, etc.),
- **Identifier les tendances évolutives** en lien avec les activités passées grâce à une analyse de l'occupation du sol à différents pas de temps ou par une analyse diachronique (cf. [fiche 2.3](#)).

La gestion actuelle quant à elle permet d'identifier les acteurs en présence et leurs pratiques, et ainsi d'identifier les leviers d'actions pour orienter la gestion (actions à continuer, à modifier, etc.). Il est important de distinguer cette partie du diagnostic socio-économique qui est plus global (il considère l'ensemble des

pratiques : également autres que celles de gestion).

- ✓ **Inventaire des activités humaines**
- ✓ **Analyse des activités, de leurs tendances évolutives et de leurs effets sur le patrimoine naturel et les fonctionnalités du site (appuyée dans la mesure du possible sur des données de référence, au-delà du dire d'expert).**
- ✓ **Les infrastructures et accès au site**

Avec quels moyens ?

Le recueil d'informations sur les activités humaines peut se faire au travers de différents outils :

- Consultation : de bases de données, de personnes ressources,
- Entretiens de visu ou à distance, bilatéraux ou multiples (ces entretiens engagent également la concertation avec des acteurs qui vont peut être siéger à l'instance de gouvernance),
- Sondages ou études...

Ces différents aspects sont détaillés au niveau de la [fiche 2.3](#).

Mémo – Objectifs du diagnostic socio-économique

- Identifier les **effets positifs et négatifs** des activités humaines sur l'état de conservation des enjeux de l'ENP.
- Obtenir des informations sur les **pratiques pour décliner les actions**, voire la charte (pour Natura 2000, PNR, PN...) en fonction des opportunités et des menaces ;
- **Informers les acteurs du site de la démarche** de PG dans le contexte global de conservation de la biodiversité ;
- **Identifier les acteurs du territoire à associer** à la consultation ou concertation éventuelle
- **Relayer aux services de l'Etat la perception et les préoccupations des acteurs.**

Socle minimal – Diagnostic socio-économique

- Contenu : Identifier et expliciter les conséquences en termes d'état de conservation et de tendance évolutive des fonctionnalités/habitats/espèces des :

✓ Activités humaines (e.g. pratiques agricoles au sein du site ou à proximité, activités en amont d'un cours d'eau traversant le site, expansion de l'urbanisation, etc.),

✓ Infrastructures au sein de l'ENP (voire à proximité si pertinent), ayant (et ayant eu) une influence directe voire indirecte (positive ou négative) sur les enjeux écologiques, en mettant en perspective leur tendance évolutive.

Ces informations et leur analyse permettront ainsi d'identifier les leviers d'actions pour le gestionnaire afin d'orienter les objectifs.

Diagnostic paysager

Pourquoi réaliser un diagnostic paysager : dans quel cadre est-ce pertinent ?

Réaliser ce type de diagnostic permet, dans le cadre d'un site destiné à l'accueil du public (en partie ou totalement), de prendre en compte les aspects paysagers lors de la définition des objectifs à long terme et de l'élaboration du plan opérationnel et d'aménagement (ENS, CdL...). Il peut également apporter des orientations quant à la répartition de certaines espèces (e.g. identifier des habitats favorables à la nidification de chauve-souris ou de rapaces nocturnes en répertoriant le bâti, et ainsi détermination de la possibilité de territoire de chasse à proximité etc.) Il peut aussi être une porte d'entrée pour faire accepter ou participer les acteurs locaux qui ont une forte appartenance à un paysage.

Et pourquoi pas ?

Le Conservatoire du Littoral a défini une nomenclature spécifique pour désigner quatre niveaux géographiques emboîtés à considérer dans ses analyses paysagères (cf. [Guide paysage](#)).

Quels éléments considérer ?

Le paysage s'exprime à travers plusieurs échelles liées à des perceptions différentes. Aussi, il est important de considérer cet emboîtement d'échelles dans cette analyse (e.g. le site au sein des grands paysages, puis des unités de paysage). Toutefois, il ne s'agit pas de réaliser une « analyse paysagère » au sens strict, mais d'identifier ce qui fait l'identité du site, les composantes majeures, les éléments patrimoniaux (notamment historiques), les points noirs et les vues remarquables.

Les éléments suivants peuvent être considérés pour alimenter le diagnostic :

- l'évolution du paysage (en fonction d'un changement de pratiques par exemple),
 - Analyse diachronique. (cf. [fiche 2.3](#))
- l'intérêt paysager du site au sein de son unité paysagère,
 - Identification des **ambiances paysagères** et des **points d'intérêts** : structures des masses paysagères, motifs (arbres isolés, trame bocagère, mosaïque...), couleurs, variabilité saisonnière, contrastes, cônes de vision depuis l'extérieur, panorama de la réserve naturelle vers l'extérieur, points focaux (cascade, sommet, plan d'eau...)

Enfin, le patrimoine historique étant intimement lié au patrimoine paysager, il est également possible d'identifier et considérer : les sites inscrits ou classés, opérations Grand site, monuments historiques, sites archéologiques, petits patrimoines bâtis (ponts, vieux chemins, sources aménagées...) qui contribuent fortement à l'intérêt paysager du site.

⇒ L'ensemble de ces éléments permettront ainsi d'**orienter les localisations pertinentes** pour d'éventuels aménagements, leurs **types**, etc.

Diagnostic d'intérêt pédagogique et d'accueil du public

Pourquoi ?

Sur plusieurs types d'ENP tels que les ENS, terrains du CdL, mais aussi les PN... l'**accueil du public et les aspects de communication et sensibilisation constituent l'une des finalités du site**, et font ainsi l'objet d'un diagnostic dédié. En effet, Il est ainsi nécessaire dans ce cas de :

- **Vérifier la vocation et la capacité ou non du site à accueillir des visiteurs**, et le cas échéant, de quel type (public(s) ciblé(s) accompagnés d'un animateur et/ou gestionnaire (e.g. scolaires, personnes en situation de handicap, etc.) ? grand public ? etc.).
- **D'identifier les potentialités de développement d'activités pédagogiques, d'accueil du public en vue d'actions potentielles de sensibilisation** (e.g. thèmes exploitables de manière pédagogique en relation avec les différents patrimoines présents sur site, bâtiments propices à l'accueil, etc.).

Comment le réaliser ?



Figure 1 : Éléments structurants potentiels intéressants à prendre en compte dans le cadre du diagnostic d'intérêt pédagogique et d'accueil du public.

Les méthodes sont multiples, et dépendent notamment du statut du site, du contexte administratif et financier, de sa taille et de sa capacité à accueillir le public, de sa sensibilité, et de l'adéquation de l'accueil du public aux objectifs de gestion. Quelques grandes lignes sont données ici, mais il est conseillé de se référer aux différents cahiers techniques (cf. encart ci-contre) qui ont été rédigés spécifiquement pour ces aspects pédagogiques et d'accueil du public.

Points clés de mise en œuvre – Etat des lieux

- ✓ **Mettre en perspective** les éléments des différents diagnostics au regard de l'évolution de l'état de conservation du patrimoine naturel
- ✓ Considérer les **évolutions de contextes** des sites, afin d'estimer des tendances évolutives qui pourront influencer différemment l'état de conservation des enjeux du site.
- ✓ **Réaliser des synthèses** en fin de parties (milieu physique, biologique, socio-économique...) permet d'avoir un aperçu rapide de référence, auxquels peuvent se référer les services instructeurs ou les personnes souhaitant prendre connaissance des grandes lignes du document. Ainsi, ces résumés pourront constituer une seconde grille de lecture pour les personnes intéressées, et ils permettront de faciliter le travail lors de la réalisation des documents de communication qui pourront reprendre ces éléments.

Bibliographie

- AAMP, note interne 2011.
- Olivier J., Hendoux F., Gaudillat V. & Deshayes M., (coord.) 2010. [Cadre méthodologique pour une cartographie nationale des végétations naturelles et semi-naturelles terrestres en France \(2010-2018, et au-delà\)](#). FCBN, MNHNSPN, Cemagref, MEEDDM, Paris, 189p.
- CdL, 2013. Guide paysages
- Aten, CT n° 83 Memento de terrain
- Aten, [CT n°83. Géologie et son importance dans les milieux naturels](#).
- Souheil H., Germain L., Boivin D., Douillet R. et al., 2011. [Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000](#). Montpellier, ATEN, coll. « Cahiers techniques » n°82, 120 p.
- RNF, CHIFFAUT A., 2006. [Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles](#). MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 : 72 p.
- AAMP, 2013. Etat des lieux des espèces et habitats marins Natura 2000 en sous-région marine (SRM) Manche-Mer du Nord. Boîte à outils Natura 2000.
- De Wever P., Le Nechet Y. & Cornée A., 2006. [Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique national](#). – Mém. H.S. Soc. géol. Fr., 12 - 162 p.
- Sordello R., Rogeon G. & Touroult J., 2014. [La fonctionnalité des continuités écologiques - premiers éléments de compréhension](#). Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris.

[32 p.](#)

MEDDTL & AAMP, 2012. Guide méthodologique pour la création et la gestion concertée d'une AMP. Document d'accompagnement de la Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN